

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/07/2022

Dossier complet le :
13/10/2022

N° d'enregistrement :
2022-6332

1. Intitulé du projet

Projet de boisements de terres agricoles sur Saint-Même le Tenu

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Thabard

Prénom Daniel

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
47.c	Premier boisement d'une superficie supérieur à 0,5 ha Surface du projet d'environ 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de boisement d'une ancienne prairie utilisée par la suite en culture avec l'arrêt de l'activité d'élevage.
Actuellement, le sol est occupé par du sarrasin pour faciliter son potentiel changement de destination.

4.2 Objectifs du projet

Le boisement serait une plantation de chênes sessiles et de chênes chevelus. Il serait planté environ 400 plants de chênes chevelus et 430 plants de chênes sessiles. Ce nombre de plants permet de respecter une densité de 1600 plants par hectare.

Ce projet permettra :

- Continuité écologique avec les zones boisées alentours et création d'habitats pour la biodiversité
- Séquestration du CO2
- Produire du bois d'oeuvre pour les générations futures
- Fixation et aération des sols facilitant la recharge des eaux souterraines
- Amélioration de la qualité de l'eau et des sols
- Régulation des températures
- Évapotranspiration augmentant les pluies

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un travail du sol en surface sera réalisé pour favoriser l'installation et la reprise des plants sur les lignes de plantations. Les rangées seront espacées de 3,3 m et les plants seront alignés à 1,8 m les uns des autres.

Les essences choisies sont adaptées aux conditions de la station. Et ont été conseillées par la technicienne charte forestière du territoire Sud Retz Atlantique et validées par le centre national de la propriété forestière.

Ces deux essences de chênes sont adaptées au déficit d'eau du sol en été et rendront le boisement plus résilient au changement climatique.

Suite au boisement, les propriétaires s'engagent à une gestion durable de leur boisement avec un document de gestion durable (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) qui leur permettra de prévoir les différents travaux forestiers et de maintenir le boisement en bonne santé sur le long terme.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les intervalles entre les rangées de chênes seront débroussaillées annuellement par un gyrobroyeur qui permettra de limiter la compétition végétative jusqu'à ce qu'ils atteignent la taille suffisante.

Ce dégagement sera fait hors de période de reproduction et de nidification.

Lorsque le peuplement aura atteint 4 et 12 m, il faudra sélectionner les meilleurs sujets et les valoriser par la taille de formation et l'élagage.

Ensuite, lorsque la plantation aura atteint la vingtaine d'année, une succession d'éclaircies permettra de sélectionner les tiges d'avenir. À chaque éclaircie sera enlevée 3 à 4 tiges sur dix et la récurrence sera déterminée par la vitesse de croissance du peuplement et la surface terrière mesurée. Cependant on peut déjà approximer que cela se fera en moyenne tous les 8/10 ans. Dans ces premières éclaircies sera tiré du bois énergie ou du petits sciages.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La parcelle concernée est la A0227 sur Machecoul Saint Même mais elle ne sera pas boisée sur sa totalité	La partie boisée sera d'environ 0,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Bigotterie, 44270 Machecoul Saint
Même

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7 ° 0 2 ' 4 6 " 9 " N Lat. 0 1 ° 4 7 ' 5 9 " 1 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone ZNIEFF. Néanmoins, il touche la ZNIEFF de type II "Vallée du Tenu". Comme le montre l'annexe 5, cette zone est déjà une zone boisée en "mélange de feuillus" (cf : couche BD Forêt V2 l'IGN)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PLU en vigueur n'a pas classé cette parcelle en zone humide. Néanmoins, selon l'inventaire des deux bassins versants du territoire (SAH et SBVGL), deux zones humides supposées sont adjacentes à cette parcelle
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le lac de Grandlieu à 4km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les chênes vont prélever de l'eau dans le sol pour leur alimentation particulièrement au printemps et en été.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La forêt influence la conductivité hydraulique, donc la capacité d'infiltration du sol. Sous forêt, les sols se caractérisent par une porosité efficace forte et profonde, en raison d'une activité biologique intense et du développement de racines pérennes et profondes. Cette porosité permet l'absorption de l'eau pour recharger les masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le terrain est en culture. Ce projet permettrait : - Création de nouveaux habitats pour la faune et la flore locale - Continuité écologique avec la forêt de feuillus à proximité. Les haies et le fossé seraient conservés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'un espace agricole e sous exploitation pour y implanter un espace forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Echange gazeux avec l'atmosphère, rejet de dioxyde de carbone, d'eau et d'oxygène
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, les haies bocagères seront conservées et garderont une distance de 6m avec la forêt plantée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle passerait d'une activité culturelle à une activité sylvicole; La forêt sera gérée durablement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En raison de la présence de zones humides de l'autre côté des haies de la parcelle, une bordure de 6 m sera laissée entre la plantation et les intérieurs du fossé et des haies. Cette bordure permettra aussi de faciliter les travaux forestiers et maintiendra le caractère étagé de la lisière.

De plus aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé et les interventions seront réalisées uniquement lorsque le sol sera portants et ressuyés avec des engins adaptés.

La gestion durable du boisement oblige aussi aux principes suivant :

- Interventions dynamiques pour assurer le développement de la flore associée qui a besoin de lumières.
- Les essences sont adaptées au changement climatique et permettent une continuité avec la zone caducifolié de la ZNIEFF (elle-même sous document de gestion durable de ses boisements).
- Les interventions forestières seront réalisées en dehors des périodes de reproductions des espèces forestières.

Les haies locales seront conservées.

Pour préserver la potentielle à la frontière de la zone ZNIEFF II, le bas de pente ne sera pas boisé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bien que la parcelle soit à proximité de zones humides, l'étude de terrain révèle que seul le bas de pente pourrait présenter des signes de zone humide.

De plus, la pente moyenne est de 5% et les ruissellements sont déjà captés par le fossé, puis le système racinaire des haies et enfin la forêt en contrebas qui sépare la parcelle du cours d'eau sur 50m.

Sur site, on ne trouve pas trace d'adventices caractéristiques des zones humides et dans la haie, on trouve des essences diverses, charmes, chênes, saules, érables etc...

Les frênes et peupliers visibles sur les photos de juillet et septembre montrent des pertes foliaires dues aux sécheresses de l'été.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Carte des zones humides fournies par le Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu
Annexe 8 - Compte rendu de l'étude de terrain

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Machecoul Saint Mème le, 13/10/2022

Signature



